*Aux associations départementales*
*Aux membres du CA*

Montreuil, le 16 novembre 2017

Chers Camarades,

Nous vous avons communiqué au fur et à mesure les informations sur notre engagement avec 11 associations de consommateurs contre la baisse de 40 % des crédits alloués à la consommation dans le cadre du projet de loi de finance 2018. Nos efforts ont payé puisque le principe d'un amendement a été validé pour passer en urgence à la commission des affaires économiques de l'assemblée pour une baisse de -5 %. Nous devons maintenir la pression, en particulier envers les Sénateurs qui vont devoir eux aussi voter le budget. Cette unité d'une majorité d'organisations de consommateurs est à saluer mais elle se trouve contestée par sa « droite » par la CLCV, l'UFC Que choisir et Familles Rurale. Dans un courrier adressé au Président de la République, ils « dézinguent » à tout va l'INC, les CTRC et les autres associations nationales. Même si nous ne sommes pas étonnés de l'attitude de l'UFC, nous sommes très surpris par la prise de position officielle des deux autres qui souvent siègent dans des CTRC. Cette ambiguïté devra à un moment donné être soulevée par les militants sur le territoire. Ce courrier n'est pas le fruit du hasard et il a eu le mérite de clarifier la situation. Il arrive après que nous ayons obtenu le vote de cet amendement, ce qui a passablement agacé l'UFC Que Choisir. Souvenez-vous de l'intervention « divine » d'Alain Bazot (UFC) pour que la cour des comptes soit plus insistante pour la restructuration du journal « 60 millions ». Alors que les mesures Macron vont creuser les inégalités, notamment dans le travail, paupériser une bonne partie de notre société, casser le service public d'ici 2024…Trois associations censées défendre l'intérêt générale préfèrent se la jouer perso en défendant le pré carré de quelques privilégiés. D'ailleurs, ils n'y vont pas par quatre chemins puisqu'ils indiquent qu'ils savent travailler et pas les autres. C'est un sacré paradoxe puisqu'ils ne participent pas, ou très peu, aux travaux du CNC. Ils ne sont présents qu'aux réunions officielles pour se faire voir comme des « courtisans à Versailles ». Face à ce triste spectacle, nous devons maintenir le cap avec les questions suivantes : Quelle protection pour les consommateurs ? Quel regard sur la qualité des produits et ceux qui les fabriquent ? Quel avenir pour l'INC et par ricochet pour les CTRC ? Quel rôle pour la DGCCRF et la protection des consommateurs ? Toutes ces questions doivent nous amener à intervenir auprès des élus députés et sénateurs sur la nécessité du maintien de nos subventions au niveau nécessaire pour assurer nos missions.

## Argumentaire INDECOSA-CGT « rôle des associations » :

Les associations de consommateurs assurent en premier lieu un rôle d'information et de défense. Très souvent elles le font dans des permanences d'accueil au cœur des territoires. Ainsi, chaque jour, des militants aident les consommateurs à résoudre les difficultés et litiges de la vie quotidienne. Ils leur indiquent les démarches à suivre et parfois les oriente vers d'autres services.

Leur diversité permet un maillage à nul autre pareil en Europe. Ainsi, certaines supposées moins médiatiques que d'autres, jouent un rôle social fondamental dans des quartiers populaires où règne une très grande précarité. Dans ces zones sensibles, elles permettent très souvent d'assurer une alerte auprès des services sociaux.

Enfin grâce à un agrément spécifique, elles peuvent agir en justice dans l'intérêt collectif des consommateurs.

Les associations de consommateurs assurent également le rôle d'interlocuteurs vis-à-vis des pouvoirs publics et également des professionnels. Elles évitent très souvent des procès longs et coûteux en permettant une véritable médiation.

Elles réalisent des études, engagent des actions médiatiques par exemple pour dénoncer des abus. Elles ont un rôle de « sentinelle » et ont la possibilité de demander le retrait du marché de produits qu'elles estiment dangereux. Les associations sont représentées dans des commissions mises en place par les pouvoirs publics. Elles sont force de propositions pour améliorer les droits des consommateurs.

Martine Sellier,
Présidente INDECOSA-CGT

Arnaud Faucon,
Secrétaire National